

Bonjour à tous,



Les cours de danse de l'A.D.S.T. reprennent à la salle du Perrey de LANDRY la semaine du **07 septembre 2021**.
Attention PASSE-SANITAIRE OBLIGATOIRE pour tous les adultes, et pour les enfants de plus de 12 ans dès le 30 septembre 2021.

Voici les informations administratives à régler rapidement, pour être assuré au plus vite et pour faciliter la gestion des cours. Ce bulletin, la cotisation devront être fournis impérativement dès les premiers cours et au plus tard après le 2^e cours d'essai. Merci de votre compréhension.

Pour les adhérents loisirs le tarif permet d'accéder à tous les cours de votre niveau ou niveau inférieur. Votre présence dans les cours inférieurs peut vous permettre de prendre confiance en vous, et de faire progresser les débutants de façon plus rapide et de pérenniser une bonne cohésion associative.

VOIR ANNEXES POUR LES HORAIRES DES COURS ET BULLETIN D'INSCRIPTION

Pour valider votre adresse e-mail nous vous demandons d'envoyer un message avec nom et prénom à :
adstlandry@netcourrier.com idem pour tous renseignements.

Pour tout renseignement complémentaire :
Tél. 06.75.70.92.19

Toutes les informations quotidiennes sont sur : www.association-danse-tarentaise.com

Cotisation annuelle

(Règlement par chèques à l'ordre de l'A.D.S.T., en espèces ou par votre comité d'entreprises sur facture présentée par l'ADST). Coupons-sport acceptés.

Nous vous proposons de faire 3 chèques à donner en début de saison et qui seront encaissés en octobre, janvier et avril et qui seront détruits en fonction de l'évolution sanitaire.

Adhésions « Loisir »

Adulte *	: 115 € (45 €, 35 €, 35 €)	Couple * : 200 € (vie maritale) (80 €, 60 €, 60 €)
Adolescent *	: 100 € (40 €, 30 €, 30 €)	Enfant * : 90 € (35 €, 30 €, 25 €)
Baby *	: 80 € (30 €, 25 €, 25 €)	

*Pour toute compétition les frais seront à régler en totalité

Adhésions « compétiteurs »

1 ^{er} trimestre :	90 €
2 ^{ème} trimestre :	90 €
3 ^{ème} trimestre :	90 €

Il est demandé un chèque au premier cours de 40 € pour la licence et les inscriptions.

Mesures liées au Covid : PASSE-SANITAIRE OBLIGATOIRE

Nous vous demandons de venir aux cours en respectant tous les gestes « barrière » : lavage des mains, distanciation sociale. Port du masque lorsque celle-ci n'est pas possible.

Nous préconisons un sac contenant : serviette individuelle, bouteille d'eau et chaussures propres.

L'entrée et la sortie des cours se feront, autant que cela se peut, par une issue différente ; la salle sera aérée entre chaque cours.



Informations :

- ❖ La cotisation « loisirs » comprend automatiquement une assurance pour la pratique de la danse au sein de l'ADST. En cas d'arrêt de l'animation en salle, les chèques des cotisations non encaissés seront détruits.
 - ❖ Objectif pour la saison 2021/2022 : préparation d'un gala de fin d'année dans une ambiance conviviale. Les animateurs et les administrateurs sont bénévoles ce qui permet de garder des tarifs attractifs. En participant à la vie de l'association (candidature au conseil d'administration, assiduité aux cours et aide aux manifestations) vous les soutiendrez.
 - ❖ **Par mesure de sécurité, les parents devront amener et reprendre leurs enfants à l'entrée de la salle (ou à l'intérieur avec le passe-sanitaire).**
-
- ❖ Pour garder la salle propre, les enfants devront **obligatoirement** se chausser de ballerines à chaque cours, les adultes changeront de chaussures par temps humide.
 - ❖ Quand la salle sera utilisée ou louée par la commune ou réquisitionnée par le département, le cours sera annulé. Le préavis ne dépend pas de nous, mais bien entendu nous ferons notre possible pour pré-alerter.
 - ❖ Comme l'an dernier nous vous proposerons de prolonger certaines soirées, vous pourrez mettre en pratique vos cours tout en apprenant à connaître les autres adhérents dans une ambiance chaleureuse. Vous serez informés ultérieurement des dates retenues.

POUR LES COMPETITEURS :

- Les responsables techniques artistiques, sont Anthony et Stéphanie SALERNO, tous deux diplômés de l'Académie des Maîtres de Danse de France (fédération internationale : World Dance Council).
- Le financement des compétitions sera pris en charge en partie par l'Association en fonction de la somme obtenue auprès des sponsors et lors des démonstrations. Mais, en contrepartie, les compétiteurs doivent participer activement aux démonstrations et aux diverses manifestations organisées par l'association (soirées de spectacle, repas dansant, gala, loto, vente de tickets de tombola.)
- Il vous sera remis en début de saison un dossier à compléter impérativement
Certificat médical obligatoire pour les compétiteurs (validité 2 ans).

Pour contacter le bureau : adst@netcourrier.com tél. 06.75.70.92.19

Les membres du bureau



Vous souhaitez une bonne saison !